



Début de la séance : le 07 Octobre 2020 (visioconférence) à 20h00
Membres présents : Benoit GANDREUIL, Patrice GUILLOTEAU, Stéphane LEROY, David LORIOU, Vincent LORIOU
Membre absent excusé : Patrick CHEVALIER
Invités :

Rappels

Uniquement les balles plastiques (PVC) sont autorisées pour le Championnat par Equipes départementales. La liste des balles plastiques homologuées par ITTF pour la compétition est disponible sur son site internet ou le lien : <https://www.ittf.com/equipment/> puis sélectionner « Balls ».

Observations

La signature d'une feuille de rencontre (document officiel) ne doit pas être prise à la légère, c'est un acte juridique

Attention à l'heure de début des rencontres qui n'est pas forcément la bonne lors de la construction des classeurs. En effet, l'heure sur la première feuille sera prise en compte pour les autres feuilles. Une modification manuelle est nécessaire.

Les rencontres prévues le vendredi soir devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 11h00.

Les rencontres prévues le samedi devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le samedi avant 20h00.

Les rencontres prévues le dimanche devront être saisies sous GIRPE et faire les remontées des résultats le dimanche avant 18h00.

En cas demande de modifications de rencontre (lieu, date heure, ...), les clubs adverses doivent obligatoirement faire une réponse sur SpidWeb.

Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à 4 joueurs, lors de la 2^{ème} journée de la phase, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1^{ère} journée de la phase dans une équipe de numéro inférieur.

Attention à la rédaction de la feuille de rencontre, notamment aux parties de doubles qui doivent être indiquées.



Phase 1 / Journée 2 03 et 04 octobre 2020

Rien à signaler lors de l'étude des feuilles de rencontre à l'exception des rencontres :

NON UTILISATION DE GIRPE

RAS

NON REMONTÉE PDF

PR B - PARTHENAY (3) vs RORTHAIS (2) Mail au club le 05/10 - REMONTÉ LE 05/10/2020
 D2 C - VILLIERS (1) vs MESSE (1) Mail au club le 05/10 – Fichier .rpe envoyé le 06/10/2020
 D3 C - VILLIERS (2) vs LA MOTHE(4) Mail au club le 05/10 - Fichier .rpe envoyé le 06/10/2020
 D4 B - ST PIERRE (1) vs COMBRAND (6) Mail au club le 05/10 - REMONTÉ LE 05/10/2020

PR

Poule A

PARTHENAY (4) vs LA CRECHE (2)

Problème d'horaire sur la feuille de rencontre. Un courrier sera envoyé au club de PARTHENAY.

D1

Poule B

COURLAY (3) vs SECONDIGNY (3)

L'équipe de SECONDIGNY a joué cette rencontre avec seulement 3 joueurs.
 En conséquence, l'équipe de SECONDIGNY est déclarée équipe incomplète au titre de la 2ème journée sans incidence financière au titre de la 1ère phase.
 4.7.2 Équipes incomplètes De la PR à la D5, possibilité pour chaque équipe d'évoluer à 3 joueurs mais seulement 1 fois par phase. Dans ce cas l'équipe incomplète se verra infliger une pénalité (selon le tarif en vigueur pour la saison en cours). Dans le cas d'une deuxième participation ou plus avec une équipe incomplète, dans une même phase, l'équipe perdra par pénalité (et non forfait) et marquera donc 0 point rencontre ; Sont considérées comme équipes incomplètes : Les équipes présentant 3 joueurs au lieu de 4
 Les équipes présentant 4 joueurs, mais l'un d'eux ne commençant aucune partie, sans justification médicale..

D2

Poule B

LA RONDE (1) vs NUEIL (2)

Les noms des joueurs des doubles ne sont pas indiqués sur la feuille de rencontre. Un courrier sera envoyé au club de LA RONDE.



D3

Poule B RORTHAIS (2) vs MAULÉON (4)
 Problème d'horaire et de lieu sur la feuille de rencontre. Un courrier sera envoyé au club de RORTHAIS et au juge arbitre.

D4

Poule A RORTHAIS (3) vs BREUIL (5)
 Problème d'horaire sur la feuille de rencontre. Un courrier sera envoyé au club de RORTHAIS.

Poule A BRÉTIGNOLLES (4)
 brûlage spécifique journée 2 : pour 2 joueurs au lieu 1. Application article II.112.1 des règlements sportifs : BRÉTIGNOLLES perd par pénalité 14-0 et marque 0 pt rencontre

II.112 - Règles de qualification des joueurs (brûlage)
II.112.1 - Règles générales
 [...] *Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2^e journée de la phase, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1^{ère} journée de la phase dans une équipe de numéro inférieur.*

Poule B MAULEON (5) vs COURLAY (7)
 Mauléon a joué mais la caution de 53€ n'a pas été payée. Relance du club avec délai max au 13/10 pour paiement sinon l'équipe de MAULÉON sera considérée comme forfait général avec les conséquences qui en découlent.

Poule B MAULÉON (5)
 brûlage spécifique journée 2 : pour 2 joueurs au lieu 1. Application article II.112.1 des règlements sportifs : MAULÉON perd par pénalité 14-0 et marque 0 pt rencontre

II.112 - Règles de qualification des joueurs (brûlage)
II.112.1 - Règles générales
 [...] *Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2^e journée de la phase, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1^{ère} journée de la phase dans une équipe de numéro inférieur.*

Poule D PÉRIGNE (12) vs PARTHENAY (8)
 Problème d'horaire sur la feuille de rencontre. Un courrier sera envoyé au club de PÉRIGNE.



Fin de la séance 21h50.

Prochaine réunion de la CSD : le mercredi 21/10/2020